

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE TÉMISCAMING

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 24 FÉVRIER 2025

SONT PRÉSENTS: les conseillers Steve Bernard, Jean-Louis Soulard, Crystal Luscombe et André Valiquette sous la présidence du maire suppléant Bertrand Gélinas.

EST ABSENT le maire Alain Gauthier ;

Chaque membre du conseil a été avisé au moyen d'un avis de convocation remis via courriel dans le délai prescrit par la Loi.

EST AUSSI PRÉSENT: Monsieur Patrick Tanguay Dumas, directeur général.

PRÉSENCES

OUVERTURE DE LA SÉANCE: 17H

2025-02-24-101

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-LOUIS SOULARD

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-02-24-102

ADJUDICATION – SOUMISSION #6716 DE LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC. –
BANDE DE PATINOIRE EXTÉRIEURE – PARC ADRIEN PHARAND

CONSIDÉRANT que notre règlement #679 sur la gestion contractuelle, à l'article 11.2, dicte que tout contrat de toute nature, qu'il soit d'approvisionnement, de construction, de service ou de service professionnel, dont la valeur varie de 25 000,00\$ à 49 999,99\$ peut être conclu de gré à gré ;

CONSIDÉRANT que la ville doit tendre à faire participer le plus grand nombre de fournisseurs parmi ceux qui sont en mesure de répondre à ses besoins en favorisant la rotation entre les éventuels cocontractants, lorsque possible ;

CONSIDÉRANT que la Ville se réserve le droit de ne pas comparer les prix dans certaines circonstances justifiables par la saine gestion de ses opérations ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu la soumission #6716 de la compagnie Les Installations Sportives Agora Inc. pour un montant de 44 650\$ avant taxes pour l'achat d'une bande de patinoire extérieure ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité, une somme maximale de 50 000 \$ pour le projet « Revitalisation parc Adrien Pharand avec une patinoire extérieure » ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CRYSTAL LUSCOMBE,
Et résolu unanimement,

D'autoriser M. Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville la soumission #6716 de la compagnie Les Installations Sportives Agora Inc. pour un montant de 44 650\$ avant taxes pour l'achat d'une bande de patinoire extérieure ;

ADOPTÉE

2025-02-24-103

ADOPTION - RÈGLEMENT PARAPLUIE # 715 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 150 000\$

CONSIDÉRANT que la Ville de Témiscaming désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes et ainsi adopter un règlement d'emprunt de type parapluie ;

CONSIDÉRANT que des dépenses en immobilisations en Hygiène du milieu sont nécessaires ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BERTRAND GÉLINAS,
Et résolu à l'unanimité,

Que le conseil municipal adopte le règlement #715 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

DEMANDES VERBALES

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ VALIQUETTE

QUE l'assemblée soit levée. Il est 17h15

N.B. la prochaine séance ordinaire aura lieu le mardi 11 mars 2025.

Bertrand Gélinas, maire

Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier